

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2017

Convocation : 11 octobre 2017

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT, le 19 octobre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Jocelyne Poussard, Maire.

Présents : Mmes Jocelyne POUSSARD, Doriane GODARD, Florence JOUBERT, MM. Philippe ROUBY, Jean-Marie RAOULT, Yves LEIPERT, Vincent VARIN, Bruno LEBRETON, Gilles GUERBOIS, M. Vincent SCHAAL.

Absents excusés : Mme Nathalie VELIN (pouvoir à M. Yves Leipert), Mme Françoise MANDERSCHIED, Mme Marilyn BARATHON, M. Emmanuel MARTIN-GBEASSOR (pouvoir à M. Philippe ROUBY).

Secrétaire de séance : M. Bruno LEBRETON

1. Création d'un poste d'adjoint technique à temps plein

Suite à la mise en retraite de M. LETEL Jean-Claude adjoint technique principal de 2^{ème} classe, le Conseil décide de créer un poste d'adjoint technique à temps plein.

2. Instauration d'un temps partiel pour les agents publics

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Intercollectivité, le Conseil décide à l'unanimité d'instaurer le temps partiel pour ses agents.

3. Attribution de l'indemnité de conseil des receveurs

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% par an répartie prorata temporis entre les 3 receveurs qui se sont succédés en 2017, et une indemnité de confection budgétaire s'élevant à 30.49 qui sera versée à Mme Saint Val.

4. Subventions

Le Souvenir français	20,00 €
Centre de secours d'Anet	100,00 €
Pompier de Bréval	100,00 €
Association des jeunes sapeurs-pompiers d'Anet	100,00 €
FNACA	60,00 €
APADVOR	30,00 €
Ligue contre le cancer	30,00 €
Association française contre la myopathie	30,00 €
Association contre la sclérose en plaques-NAFSEP	30,00 €
Association des paralysés de France	30,00 €
Association vaincre la mucoviscidose	30,00 €
Association pour la vie des aplasiques et des leucémiques	35,00 €
Croix-Rouge française	30,00 €
Secours populaire	30,00 €
Banque alimentaire	30,00 €
Bon'Eure de vivre	30,00 €
UDAF	30,00 €
La Prévention Routière	30,00 €
Association sportive intercommunale	500,00 €
Comité des fêtes d'Anet (patinoire)	500,00 €

Le Conseil décide de reconduire la somme de 500.00 € au profit du comité des fêtes d'Anet et réitère sa demande d'un bilan de l'utilisation des fonds publics.

5. Devis

- Amélioration acoustique de la salle des fêtes :

Le Conseil décide à l'unanimité la proposition de B.S.E.C pour un montant de 1 300€ HT.

6. Diagnostic église :

Afin de définir et d'échelonner les travaux nécessaires sur notre église, des architectes ont été sollicités : Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, la proposition de Guillaume Trouvé à Chartres pour un montant de 2 100 € H.T

Proposition d'honoraire maîtrise d'œuvre <= 50 000 € → 5 800 € HT

Entre 50 et 150 000 € → 10.5% du montant des travaux.

>150 000 € → 8.5% du montant des travaux.

7. Remise en état de l'horloge de l'église :

Suite à l'orage, remplacement du tableau de commande de l'horloge, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Bodet : 1 786 € HT.

8. Protection des murs de la salle des fêtes

Le Conseil décide d'installer des panneaux rigides au bas des murs de la salle des fêtes et retient la proposition de l'entreprise Hecquet pour un montant de 2 312.17 € HT.

9. Enfouissement des réseaux aériens rue du Bourg et petits écarts non enfouis :

Dans le cadre de la préparation du budget 2018 et la décision de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens dans la rue du Bourg, Energie d'Eure et Loir a adressé le chiffrage de ces travaux.

Le coût des travaux est estimé à 173 000€ dont 60% à la charge de Territoire d'Energie Eure et Loir et 40% à la commune.

Honoraire maîtrise d'œuvre et la mission de coordination : 5200 € HT

Le règlement se fera sur deux exercices budgétaires. Les honoraires seront réglés à réception de chantier. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer ces travaux et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation des travaux d'enfouissement en coordination.

10. Convention avec le SDIS :

Une convention sera signée avec le SDIS dans le cadre de la mise à disposition d'un logiciel CrPlus permettant de mieux connaître les équipements de défense incendie, leur localisation et leur état.

11. Encaissement de chèques :

Encaissement de deux chèques émis par Groupama en remboursement des sinistres de juin 2017 :

- Dégâts des eaux salle des fêtes : 8 349.00 €
- Tableau électrification du clocher église : 1 140.00 €

12. Demande de remboursement acompte pour la salle des fêtes :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser l'acompte versé suite à une annulation de réservation.

13. Participation financière au FSL logement :

Le Conseil Municipal, en tant que bailleur social, décide de participer au fonds de solidarité pour le logement, fonds placé sous la responsabilité des départements. La participation s'élève à 9 € pour l'année 2017.

14. Fonds d'aide aux jeunes :

Le Conseil Municipal ne donnera pas suite à la demande du Conseil Départemental pour une participation au Fonds d'aide aux jeunes.

15. Soutien aux victimes de l'ouragan Irma :

Afin de venir en aide aux sinistrés de l'ouragan Irma, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100 € par le biais de la Protection Civile.

16. Lecture de courriers

Il est fait lecture d'un courrier laissant supposer un projet de vente du chemin rural n°8.

Le Conseil Municipal réitère sa position de ne pas vendre de chemins.

17. Ajout à l'ordre du jour :

Motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29). Le Conseil Municipal décide de soutenir cette motion.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir divers équipements : 3 doubles vitrines et une simple, sur piétement, un lot de 6 bancs et 2 bornes cendriers pour un montant de 3 854.00 € auprès de l'entreprise MEFRAN.

Les dates à retenir :

- Commémoration du 11 novembre : la cérémonie se déroulera à 10 heures.
- 9 décembre -15 h- Arbre de Noël des enfants.
- 10 décembre -12 h- repas des anciens et spectacle. Cette année, le repas des anciens sera commun avec les habitants du Mesnil-Simon.

Le Conseil Municipal maintient les montants de 40 € pour les jouets et 40.50 € pour le repas des anciens.

- 22 octobre 1^{er} Salon du livre à Anet.
- Le Tour de France passera sur la RD 16 le 14 juillet 2018.

18. TOUR DE TABLE

- M. Schaal : Des tests de ralentisseurs sont en cours dans le haut de la rue du Bourg. Afin de mettre en place le 2^{ème} essai, il conviendra d'interdire le stationnement des deux côtés de la route entre les numéros 04 et le 23 de la rue du Bourg.

- Mme Doriane Godard : a été interpellée sur l'épandage de pesticide en présence d'enfants. La commune ne peut pas intervenir. Il faudrait que les personnes concernées aillent à la rencontre de l'agriculteur.

Elle demande que le Syndicat des Eaux respecte la mise en place des panneaux de signalisation.

- M. Jean-Marie Raoult : l'armoire d'Eure et Loir Numérique pour la fibre optique a été installée cette semaine. Selon le site d'Eure et Loir numérique, il semblerait que la commercialisation soit prévue au premier semestre 2018. A noter que SFR reste à ce jour le seul opérateur accompagnant Eure et Loir Numérique sur les territoires ruraux.

PLU : l'élaboration du PLU se poursuit à un rythme soutenu. Dès que la réunion avec les personnes publiques associées se sera tenue, nous pourrons arrêter le PLU. Ce qui déclenchera la phase de consultation des différents services conduisant, à son terme, à l'enquête publique ouverte à l'ensemble de la population.

- M. Philippe Rouby : demande si dans le cadre du changement de numéros, il y aura une période de double numérotation. Une fois l'arrêté pris chaque résidence recevra un courrier avec sa nouvelle adresse. L'attention des services postaux sera attirée sur la nécessité de bien distribuer le courrier.

Il a assisté à une réunion SMICA en septembre : Dans la nouvelle convention d'utilisation des gymnases, il est mentionné que les collègues devront payer la location du gymnase au SMICA et non plus au Département.

Dans l'assistance,

- M. ADAM demande si la commune peut prendre une délibération pour s'opposer au déploiement des compteurs Linky.

- Réponse : Mme POUSSARD propose l'intervention d'un interlocuteur ENEDIS pour faire une présentation de LINKY. Cette réunion se fera un jeudi soir à la salle des fêtes.

- M. SEVILEANO : Est-ce qu'il y a des anciens vestiges sur la commune ?

- Réponse de Mme POUSSARD : Oui : les ruines du Vieux-Château et la présence d'un site gallo-romain au Murger Froidi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.